

1971

PLAN VEDEL UNEF CONTRE

DEFINITION DU PLAN VEDEL :

Le Plan Vedel vise à remanier les études en Droit et en sciences Eco. Ce Plan est applicable dès l'an prochain. Le plan Vedel c'est :

- la licence en trois ans,
- la licence reconnue au seul plan régional,
- l'instauration d'un diplôme universitaire au bout de deux ans (DUEG),
- un diplôme en deux ans qui aurait un caractère régional,
- le contrôle continu pour 20% des matières dont la note compterait à égalité avec celle de l'examen, sans rien prévoir au plan financier pour effectuer ce contrôle.

A ces mesures il faut ajouter la loi de 1970 sur le service militaire :

- qui supprime le sursis au delà de 21 Ans,
- qui oblige à faire le service après la deuxième année.

CONSEQUENCES:

- *Dévalorisation de la licence, qui en trois ans ne pourra pas permettre d'acquérir une connaissance générale du droit et des sciences économiques.
- *La licence de Toulouse, n'ayant pas de valeur au plan national, les étudiants qui devront chercher un emploi dans d'autres régions seront sous payés ne bénéficiant plus des conventions collectives accordées aux licenciés.
- *La suppression des sursis obligera la majorité des étudiants à interrompre leurs études après la deuxième année, ne possédant ainsi qu'un diplôme d'études générales sans valeur sur le marché de l'emploi.
- *Les rares étudiants qui continueront au delà de la deuxième année devront s'inscrire :
 - dans un doctorat d'études générales,
 - et dans des doctorat d'études spécialisées dont le financement n'est pas prévu dans le plan Vedel, ce financement se fera soit par des droits d'inscription élevés et seuls les étudiants de condition aisée pourront continuer leurs études , soit par les entreprises privées et celles-ci décideraient des matières à enseigner selon leurs besoins immédiats .
- *Le contrôle continu de 20% des matières empêcherait les étudiants salariés d'accéder aux diplômes.

80 % des étudiants ne pourraient passer en 3^e année

UNEF (DROIT
R. SC. ECO